

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE

## S.I.V.O.S Coulgens-Jauldes

Mairie de Coulgens

16560 COULGENS

☎ 05.45.63.90.62 ✉ coulgens-jauldes.sivos@jauldes.fr

### Coulgens

École Alexis Desmoulin ... 05.45.63.98.90

Garderie et cantine ..... 05.45.63.97.41

### Jauldes

École de la Braconne 05.45.20.64.20

Cantine ..... 05.45.20.61.06

### Qu'est-ce que le SIVOS Coulgens-Jauldes ?

Le **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Coulgens-Jauldes (SIVOS)** a été créé en 1995 afin de gérer le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui permettait aux enfants des deux communes d'avoir accès à une école sur leur territoire.

Le SIVOS Coulgens-Jauldes, a reçu les compétences pour assurer, au nom des deux communes, les services du temps périscolaire. Il est donc responsable de l'organisation des services suivants :

- Les navettes entre écoles
- Les deux garderies ;
- L'accueil du matin et la sortie de fin de journée ;
- La restauration et la surveillance de la pause méridienne ;
- L'entretien des locaux.

Il gère également l'assistance technique auprès des enseignants de maternelle (ATSEM).

D'autre part, le SIVOS Coulgens-Jauldes est, depuis 2005, propriétaire de l'école maternelle.



## ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

### Règlement Intérieur du SIVOS Coulgens-Jauldes

Cinq classes sont réparties de la façon suivante :

TPS/PS/MS

MS/GS

CP et CE1

CE2 et CM1

CM1 et CM2

École de la Braconne (maternelle) Jauldes

École de la Braconne (maternelle) Jauldes

École Alexis Desmoulin (primaire) Coulgens

École Alexis Desmoulin (primaire) Coulgens

École de la Braconne (primaire) Jauldes

Mme GOURDOU

Mme LAPEYROLERIE

Mme VILLECHAISE

Mme SEIGNEURIN

Mme LUCAS

**Tous les parents doivent impérativement désigner (par le biais de la fiche de renseignements jointe) la ou les personnes autorisées à venir chercher leur enfant le soir à la sortie de l'école, à la descente du bus ou à la garderie. Seules ces personnes seront autorisées à récupérer l'enfant, sauf avis contraire signalée par écrit par le responsable légal le matin au plus tard.**



## GARDERIE PERISCOLAIRE



Les enfants peuvent bénéficier de la garderie scolaire de l'une ou l'autre des communes.

- **Le matin de 7h00 à 8h35** les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **Le soir de 16h15 à 19h00** les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants amenés le matin au départ du bus navette sont sous la responsabilité des parents jusqu'à l'arrivée de la navette ou confiés à un agent du SIVOS responsable de la garderie **gratuitement à partir de 8h00**.

Un goûter est offert aux enfants (pour les seuls enfants inscrits à la garderie) le soir à partir de 16h30.

Les enfants sont récupérés par les personnes autorisées à la garderie.

La participation au coût de la garderie (matin et soir ou uniquement le matin ou le soir) est un forfait de :

- **2,80 € par jour pour un seul enfant,**
- **4,65 € pour une fratrie de 2 enfants,**
- **2,05 € par enfant supplémentaire au-delà de 2.**

Par exemple, pour trois enfants de la même famille, le tarif est de 6,70 € pour la journée.



## ENTREE et SORTIE des ECOLES



L'école est ouverte à 8h35, mais il est possible d'amener son enfant à la garderie périscolaire (indifféremment à Coulgens ou Jauldes) dès 7h00.

**A l'école de Jauldes**, l'entrée se fait par le portail principal de l'école. La garderie a lieu dans la salle du Conseil municipal.

Pour les classes de toutes petites, petites, moyennes et grandes sections, seules les personnes autorisées dont les noms auront été transmis au SIVOS en début d'année peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'école.

Les autres parents confient ou récupèrent leur enfant auprès de l'agent du SIVOS.

**A l'école de Coulgens**, l'entrée des enfants ne participant pas à la garderie se fait uniquement par la porte de l'école (à gauche de la mairie).

Nous demandons aux parents de bien vouloir **respecter scrupuleusement cette règle** pour des raisons de sécurité et de veiller à maintenir la porte fermée.

Seuls les autres enfants, amenés par un des agents du SIVOS, entrent par le portail face à la garderie.

Après la classe, les enfants allant en garderie y sont amenés par un agent du SIVOS. Tous les autres enfants sont soit récupérés par les personnes autorisées à la porte de l'école, soit acheminés par un agent du SIVOS au minibus.



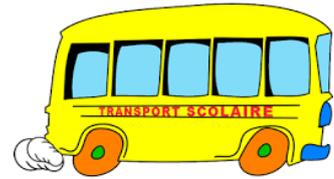
**Stationnement** : nous vous demandons de stationner, même pour un arrêt court, sur les parkings (place de la mairie ou place Bénéteau à Coulgens, place des anciennes halles ou derrière l'école à Jauldes).

Evitez les stationnements gênants :

- à Jauldes, au milieu de la place et sur le rond-point destiné au minibus,
- à Coulgens au-delà de la voie de circulation des minibus, même pour un court instant.

A Coulgens, le stationnement coté porte d'école sera interdit de manière à permettre la circulation du minibus, le soir entre 16h00 et 17h15.

## TRANSPORTS



Un **service de navettes** est assuré par le SIVOS, entre les deux écoles, pour acheminer les enfants des deux communes vers l'école les accueillant. Un ordre de priorité est établi en début d'année :

- les enfants ayant des activités périscolaires hors de l'école,
- les fratries.

**Départ de l'école de Jauldes vers Coulgens tous les matins à partir de 8h00, retour le soir à partir de 16h20.**

**Départ de la garderie de Coulgens vers Jauldes tous les matins à partir de 8h10, retour le soir à partir de 16h30 à la porte de l'école.**

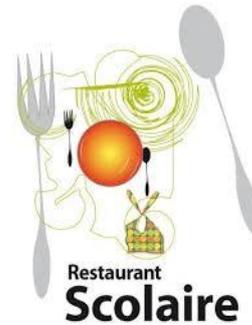
L'heure de retour, le soir est fonction du minibus pris par l'enfant.

**Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires pour amener votre enfant le matin au plus tard à 8h15, sinon vous serez dans l'obligation de l'acheminer par vos propres moyens.**

Les enfants sont transportés gratuitement entre les 2 écoles par le service de navettes du SIVOS Coulgens-Jauldes. Le matin et l'après-midi, en attendant la navette, ils sont pris en charge gratuitement par un agent du SIVOS. Ils doivent être récupérés par les personnes autorisées à l'arrivée de la navette ou inscrits en garderie.

A Jauldes, nous vous demandons une attention particulière au respect de **l'aire de circulation du minibus** et de stationner convenablement sur le parking de manière à ne pas gêner sa manœuvre et d'éviter au maximum les risques.

A Coulgens, le matin les enfants seront pris en charge devant la garderie (côté salle des fêtes), le soir ils seront déposés devant la porte de l'école (à gauche du bâtiment mairie-école).



## RESTAURATION SCOLAIRE

**Tous les enfants sont considérés comme prenant leur repas de midi** au restaurant scolaire de l'école dans laquelle ils sont scolarisés. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie de ce service doivent le préciser au SIVOS.

Tous les repas sont confectionnés sur place par les deux cuisinières du SIVOS. Les denrées sont principalement achetées auprès de producteurs et commerçants locaux ainsi qu'auprès de fournisseurs spécialisés dans la restauration collective.

Le SIVOS, avec les communes de Jauldes et Coulgens, ont adhéré à la charte « Bien manger à l'école », afin de garantir une cuisine de qualité et favorisant les circuits courts. L'introduction de produits bio est déjà présente dans nos cantines et va s'accroître.

**Le repas est facturé 2,90 € par enfant.** Ce prix correspond au seul coût des aliments. La préparation et le service des repas sont entièrement payés par le SIVOS.

**Pour toute absence non signalée** (en cas de maladie et la veille pour tout autre motif), **le premier jour d'absence est facturé. Si l'enfant est absent plusieurs jours, le premier jour reste facturé, mais les suivants ne le seront pas.**

Le menu sera identique pour tous les enfants sauf contre-indications médicales ou régimes particuliers notifiés en début d'année.

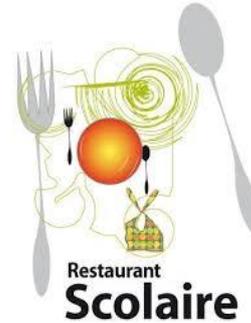
Pour les **enfants de l'école maternelle**, il est nécessaire de **prévoir une serviette de table avec élastiques (pas de bavoir)** en début d'année. Celles-ci sont lavées régulièrement par le personnel. Au regard de l'usure liée au grand nombre de lavage, les serviettes ne seront pas rendues en fin d'année scolaire.

Les menus respectent le plan alimentaire prenant en compte à la fois l'équilibre alimentaire et les fréquences de service de plats du GEMRCM (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition). Il est établi par période de 20 repas consécutifs. L'éducation au goût étant une priorité dans ce plan, les enfants devront goûter chaque plat proposé par le personnel de restauration.

Les menus sont affichés dans les écoles et présentés sur le site [www.coulgens.fr](http://www.coulgens.fr) (rubrique école) et [www.jauldes.fr](http://www.jauldes.fr) (rubrique périscolaire) ou via l'application Panneapocket ou facebook.



**La charte**  
**« Bien manger à l'école**  
**C'est l'affaire**  
**de ma commune »**



## CHARTE DE BONNE CONDUITE A LA CANTINE

Le temps du repas à la cantine doit être :

- Un moment de calme et de détente
- Un moment pour découvrir la variété des aliments en goûtant à tous les plats
- Un moment que l'on apprend à vivre et partager avec les autres

### Avant le repas :

Je vais aux toilettes.

Je me lave les mains.

J'attends l'autorisation pour entrer et m'installer.

### Après le repas :

Je me lève calmement.

Je range ma chaise.

Je sors sans courir, ni bousculer.

### SANCTIONS :

En cas de non-respect de cette conduite, les sanctions progressives qui suivent seront appliquées :

1 croix : Rester après la cantine pendant 5mn.

2 croix : Rester après la cantine pendant 15 mn.

3 croix : Manger tout seul à une table pendant une semaine.

4 croix : Être reçu(e) dans le bureau du Maire dès que possible.

5 croix : Être convoqué(e) par le Maire ou le Président du SIVOS avec ses parents.

Pour rappel, le comportement de l'enfant déterminera la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du service de restaurant scolaire.



## **LE PERSONNEL ET LES SERVICES**

**Secrétariat SIVOS (administratif, factures...)** : Mmes Aurélie AUGÉIX et Emilie BOIVENT

**Accompagnement maternelle (ATSEM)** : Mmes Florence MAY et Aurélie CHEMINADE

**Transport** : Mme Laëtizia SCHROEDER

**Garderie** (de 7h00 à 8h35 et de 16h15 à 19h00) :

- à Coulgens : Mme Nathalie AUGIER
- à Jauldes : matin Mmes Laëtizia SCHROEDER et Aurélie CHEMINADE, soir Mmes Sylvie SUTRE et Chantal SABELLE

**Restauration, surveillance de la pause méridienne et entretien restaurant scolaire** :

- à Coulgens : Mmes Anne MATHIEU (cuisine), Nathalie AUGIER (service), Nathalie MAZEAU (surveillance de la cour)
- à Jauldes : Mmes Sylvie SUTRE (cuisine), Chantal SABELLE, Laëtizia SCHROEDER et XX (service et surveillance)

**Sortie d'école** :

- à Coulgens : Mme Anne MATHIEU
- à Jauldes : Mme Chantal SABELLE

**Entretien des locaux** :

- à Coulgens : Mmes Nathalie AUGIER et Anne MATHIEU
- à Jauldes : Mme Florence MAY (bâtiment maternelle), Mmes Aurélie CHEMINADE et Sylvie SUTRE (bâtiment primaire), Mme SABELLE Chantal (garderie).

## **Les élus du SIVOS Coulgens Jauldes (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)**

Le conseil syndical est composé de 6 membres et 2 suppléants, issus, à parts égales, des deux conseils municipaux de Coulgens et Jauldes.

Véronique PICHON, Vice-Présidente (Coulgens)

Marie BUNEL (Coulgens)

Stéphane NADAUD (Coulgens)

Pierre DESCLIDES, Président (Jauldes)

Maryvonne LESENNE (Jauldes)

Sébastien BOIVENT (Jauldes)

Suppléante :

Caroline NICAISE (Coulgens)

Suppléante :

Peggy GUERIN (Jauldes)

## PAIEMENT



### GARDERIE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Le SIVOS Coulgens-Jauldes gère et facture mensuellement les services périscolaires, garderie et cantine et les transmet au Centre des Finances Publiques qui envoie aux familles les avis de sommes à payer.

Les factures peuvent être réglées :

- Par prélèvement mensuel (calendrier fourni à ceux qui choisiront ce moyen de paiement)
- Par chèque directement à la Trésorerie,
- Par internet sur le site <https://www.payfip.gouv.fr/>
- En espèces (montant inférieur à 300 €) ou par carte bancaire dans le cadre du dispositif « paiement de proximité » auprès des buralistes suivants :

#### « Jimkana bar », 26 Grand Rue – Le Bourg 16560 JAULDES

« Le Briaud » 211, rue de la mairie 16590 BRIE

« Bar des sports » 30, rue des alouettes 16430 CHAMPNIERS

« L'Indalo » La gagnarderie 16230 MANSLE

« Le colibri » place du 8 mai 1945 16230 MANSLE

« Les tanneurs » 3, rue des tanneurs 16110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS

Tabac-presse « La Rochefoucauld » 7 rue des halles 16110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS

**Les paiements ne doivent pas être remis ou adressés au secrétariat du SIVOS.**

Dans le cas de parents séparés ayant la garde alternée d'un ou plusieurs enfants, un seul parent recevra la facture. Il restera possible, si besoin et à la demande des parents, de détailler les jours pendant lesquels l'enfant aura bénéficié des différents services périscolaires afin que les parents puissent se répartir les frais.

Dans le cas d'une garde au domicile de l'un des parents, un duplicata pourra être demandé par le parent n'ayant pas la garde de l'enfant.

*Ce document est à conserver par les parents.*

Coulgens, le 4 septembre 2023

Le Président du SIVOS  
Pierre DESCLIDES

---

### COUPON-REPONSE A RETOURNER COMPLETER

Nous soussignons M et Mme \_\_\_\_\_, responsable de l'enfant  
\_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du  
SIVOS Coulgens-Jauldes et m'engage à le respecter tout au long de l'année scolaire 2023-2024.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
**Signature**